



= vols dans mon entreprise

Par **lilie21**, le **27/06/2011** à **21:41**

Bonjour,

cela fait quelques mois que je vole quelques produits a mon entreprise

Nous n'avons pas les payes a temps , plus de lumiere dans les toilettes depuis quelques mois etc ...

Je viens de demissionner pour un autre poste avec plus d'heures ... et ma responsable a fait part de mes faits a une collegue en disant qu elle ne me donnerais pas mon preavis de depart ni mes dut ... elle dit qu elle ma vu voler dans la caisse ce qui est totalement faux ... je prenais simplement quelques produits de temps en temps ... Je risque quoi vu que je ne suis plus de l'entreprise et qu elle met les faits apres ma demission

Par **Cornil**, le **29/06/2011** à **15:07**

Bonjour lilie

Vu que tu as déjà donné ta démission, tout ce peut faire l'employeur c'est inrompre ton préavis avant terme pour motif de faute grave , mais bien entendu pas de refuser de te le payer alors que tu aurais travaillé.

Peut-être même que cela t'arrangerait de ne pas faire intégralement ton préavis...

Bon courage et bonne chance.

Ps: pour autant je ne cautionne évidemment pas tes menus larçons.